

Concours/Examen : Technicien principal Interne Épreuve : Rédaction d'une note N° sujet :

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : Techniques et économie agricoles

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Direction Départementale des Territoires du département X A(lien), le (date)
Service X

Dossier suivi par: Nom - Prénom

Fonction: Technicien principal

adresse : (....)

courriel : (....)

tél : (....)

note n°(....)

Note à l'attention de Monsieur X,
Directeur de la Direction Départementale
des Territoires du département X

Sujet : Note relative à la coexistence entre le loup et la pratique
de l'élevage ovin et caprin dans le département X.

Références : le plan national d'actions (PNA) 2018-2023 sur le loup et
les activités d'élevage

Le loup est revenu naturellement en France au début
des années 1990 depuis l'Italie, par l'extrême sud des Alpes fran-
çaises et son territoire s'étend. Le loup est un symbole de la
reconquête de la biodiversité, et peut jouer un rôle important dans
la régulation des populations d'ongulés sauvages. Mais

Le loup est une espèce protégée qui occasionne des dégâts aux troupeaux domestiques. L'Etat a donc mis en place un plan national d'actions (PNA) sur le loup et les activités d'élevage, fruit d'un équilibre entre la préservation de la biodiversité de nos territoires dont le loup fait partie et l'accompagnement des éleveurs confrontés à de nombreuses attaques sur leurs troupeaux.

A travers ce PNA, nous présenterons la progression du loup sur le territoire national et les dommages qu'il occasionne envers l'élevage (I) puis les mesures mises en œuvre par l'Etat pour que coexiste le loup, qui n'est pas encore présent dans notre département X, et la pratique de l'élevage ovin et caprin (II).

I - Progression du loup sur le territoire national et les dommages qu'il occasionne.

On estime à 530, le nombre de loups en France (données 2019), et constitue la référence sur laquelle s'appuient les textes officiels. Ce chiffre émane du suivi biologique de la population de loups, réalisé par l'office français de la biodiversité (OFB) 4000 personnes formées à la collecte d'indices de présence de loup et composent le Réseau loup-lynx. La spécificité du réseau est de regrouper des acteurs diversifiés (agents de l'Etat, chasseurs agricoles, particuliers.....)

Le loup est une espèce strictement protégée à différents niveaux : international (convention de Berne), européen (Directive Habitats) et national (code de l'environnement / arrêtés ministériels) par conséquent, toute forme de détention, de capture, de mise à mort intentionnelle ... est interdite. Toutefois, des dérogations à l'interdiction de destruction des loups peut intervenir (arrêté ministériel du 19 Fév 2018 et arrêté ministériel portant expérimentation de diverses dispositions en matière de dérogations JORF n° 0002 du 3 janv 2020)

La destruction illégale d'un loup constitue un délit puni de 2 ans d'emprisonnement et de 150000 € d'amende ^{car} Il est important de lutter contre le braconnage.

La progression du loup n'est pas sans conséquence, elle impacte le pastoralisme, plus précisément à l'élevage pastoral extensif. Ce dernier contribue à la cohésion des territoires ruraux et ses dimensions, économique, environnementale, sociale et identitaire recoupent des attentes sociétales de plus en plus forte en matière de préservation des milieux naturels et d'un mode d'élevage respectueux du bien-être animal. Le pastoralisme joue un rôle dans la prévention des risques d'incendie, d'avalanches et la fermeture des milieux. mais il est mis à mal par le phénomène de prédation du loup sur les troupeaux domestiques. Il faut distinguer la prédation concentrée sur certaines zones et celle plus diffuse sur le reste de l'aire de présence du loup. Ainsi 15% des surfaces pastorales subissant la prédation concentrent 60% des dommages. L'augmentation de la prédation dépend plus de la surface des territoires occupés par le loup que du nombre

d'individus présents. les secteurs où la prédation est très concentrée sont appelés foyers de prédation. Le nombre d'éleveurs concernés par une pression de prédation insoutenable est limité mais leur détresse est grande. Il n'existe pas de solution unique car la prédation est un phénomène complexe et multifactoriel.

les 5% de troupeaux qui concentrent plus de 50% des attaques continueront à connaître des dommages (cf communiqué de presse du 30 juillet 2019 de France Nature Environnement).

Mais la cohabitation avec le loup constitue un enjeu majeur avec nos sociétés, répondant aux engagements internationaux de la France en faveur de la biodiversité.

Aussi le retour naturel du loup en constante progression en France engage l'Etat à définir et à mettre en œuvre une politique garantissant sur le long terme la présence et la viabilité du loup ainsi que la préservation des activités humaines, aussi l'Etat a mis en place des mesures appropriées.

II - Mesures mises en œuvre par l'Etat pour que coexiste le loup et la pratique de l'élevage ovin et caprin.

Bien que notre département X, n'est pas sujet à la présence du loup, il faut savoir que l'Etat a mis en œuvre des mesures, en faveur des éleveurs confrontés à la prédation et d'un renforcement de l'aide au pastoralisme à travers le PNA. Ce dernier doit permettre à chaque éleveur de défendre efficacement son troupeau qu'il soit dans un foyer d'attaque ou dans une zone de colonisation. En outre, le PNA expose les

Concours/Examen : Technicien principal Interne Épreuve : Rédaction d'une note N° sujet :
Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : Techniques et économie agricoles

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

modalités de gestion des tirs et des menues de protection adaptées pour limiter au maximum les attaques sur les troupeaux —

Le PNA est donc accompagné d'un dispositif complémentaire qui prévoit : — les modalités et indemnisations des dommages — les conditions d'une aide à la protection des troupeaux — les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets du département concernant les tirs pour les éleveurs qui protègent leurs troupeaux. A noter que la coordination nationale du PNA est assurée par le préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

A. Modalités et indemnisations des dommages. Cette procédure repose sur la réalisation systématique d'un constat de dommages dès lors d'une suspicion d'attaque par le loup signalée par l'éleveur. Le barème d'indemnisation est encadré par une circulaire actualisée régulièrement, financée par le Ministère en charge de l'environnement. Les montants d'indemnisation sont en constante augmentation, et corrélés à la croissance de la population des loups. L'indemnisation des éleveurs touchés par la prédation lupine prend en compte différents types de perte : les pertes directes (57 % du montant versé)

Le dispositif de protection des troupeaux domestiques vise à assurer le maintien de l'activité pastorale et d'une manière générale l'élevage en présence du loup. Il consiste en une aide aux éleveurs en limitant les surcoûts liés à la protection, cofinancés par l'Etat et le FEADER et intégré ^{à 80 % sous forme de} ^{contrats annuels} ^{de} ^{à tous les} cadre national au PORR (programme de développement rural, régional).

c/ opérations d'intervention sur la population de loups

Le PNA prévoit des mesures d'intervention sur la population de loups proportionnées aux situations rencontrées par le élevage. Les modalités de tir sont ainsi graduées en fonction de l'importance et de la récurrence des attaques. Cette autorisation de tir de défense est faite par le préfet du département. Des textes encadrent le protocole d'intervention. Les autorités

pratiques indiquant l'établissement d'une base scientifique le nombre maximum de spécimens dont la destruction est autorisée, de sorte qu'il ne mette pas en cause le maintien des loups dans un état de conservation favorable -

Au terme de cette présentation, nous voyons bien que le loup a une charge symbolique, émotionnelle et culturelle forte, et la tolérance humaine face au loup est souvent très faible et crée des conflits évidents, pouvant devenir le symbole de clivage entre zones rurales et urbaines mais par des mesures appropriées, la cohabitation entre l'homme et le loup est primordial pour la survie des espèces, de la biodiversité

signature

Concours/Examen : Technicien principal Interne Épreuve : Questions N° sujet :

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : Techniques et Economie Agricoles

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

1/ Produit d'exploitation c'est l'ensemble des produits vendus multipliés par le prix de vente + PAC et l'exploitation et différentes aides d'exploitation
ici il est de 340713 € pour 2019.

EBE : excédent brut d'exploitation

= Produits - charges opérationnelles et structurelles

l'EBE permet de montrer l'efficacité économique de l'exploitation en dehors de sa politique d'investissement

l'EBE permet de payer les annuités de prêts et salaires

La marge brute d'une production c'est :

la Vente de la production (ex : culture du blé.)

- charges opérationnelles - liées à cette production
(ex : coût de semis, de traitements phyto - du blé)

2/ Aides du 1^{er} pilier PAC (financés par FEAGA → fonds européens agricoles de garantie)

- Aides découplées : DPU à la surface, paiement redistributif, paiement vert.

- Aides couplées : ABL, ABA (Bois), ovins, caprins...
lait Allaitant

1.14...

Aides du 2nd pilier PAC / FEADER ^{financées par} → fonds européens agricoles pour le développement rural)

- MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques
- PCAEA : projet de compétitivité et d'adaptation
- aides ~~JA~~ ^{de exploitations agricoles} (jeunes agriculteurs)

3 / principaux signes de qualité

AOP (appellation d'origine protégée)

IGP (indication géographique protégée)

AOC (appellation d'origine contrôlée)

4 / prairies temporaires : prairies ^{en place} inférieures ou égales à 5 ans et qui sont "cassées" tous les 5 ans ou avant par une autre culture ou nouvelle prairie.

prairies permanentes : prairies en place supérieures à 5 ans

5 / Force d'un système d'exploitation laitier basé sur l'herbe

→ autonomie vis à vis des concentrés vendus par les coopératives. L'herbe apportant beaucoup de

protéine et d'énergie (ex: système : Ray Grass - Trèfle blanc) 2, 4...

Faiblesse de ce système = en cas de intempéries (sécheresse, inondations) ou si a moins de ressources alimentaires pour les vaches laitières et donc il faut acheter du foin ou de l'aliment pour compenser le manque d'herbe et produire le lait.

6/4 modes de valorisation des prairies

- Fouchage (foin)
- Enrubannage
- Ensilage
- Consommation sur pied (dans le champ)

7/ 2 Travaux d'entretien des prairies

- Apporter de l'azote, soit organique ou chimique pour que celle-ci se régénère après pâturage
- Broyer les adventices et les refus (avant la monte en graine des adventices) ^{pour} que la pousse suivante soit plus propre.

8/ Les ruminants sont des poly gastriques. Ils ont plusieurs estomacs au nombre de 4.

- Rumen

- Bonnet ou réseau

- Feuille

- Caillette

} pré-estomacs.

- Caillette correspond à l'estomac des monogastriques

Ils Rumivent c'ad. mâchent ^{va dans le 1^{er} estomac (rumen)} et régurgitent dans la bouche pour retourner dans les différents estomacs.

3/4...

9/ l'élevage des ruminants dans ce territoire est de valoriser des terres peu appropriées à des cultures. (terres accidentées avec pentes, cailloux...) Ce sont des terres où ne peut y avoir que des prairies et donc des ruminants pour les valoriser et les entretenir

10/ On appelle la race Salers "mixte", c'est une race qui valorise aussi bien le lait en faisant du fromage et que la carcasse en faisant de la viande

11/ la race Aubrac

12/ le broutard, c'est le petit de la vache allaitante qui est âgée d'environ 6 mois ^{et plus} et que l'on va retirer ^{de sa mère} et vendre pour engraisser (destination bouchère de l'animal)